

<b>Demande déposée le 16/03/2026</b>	
Par :	<b>SAS FIVAL IMMO</b> <b>Représenté par M. ROBERT ROMAIN</b>
Demeurant au :	<b>76 AVENUE DES CHEVREFEUILLES</b> <b>83370 SAINT AYGULF</b>
Sur un terrain sis :	<b>CHEMIN DE LA TUILIERE</b> <b>83480 PUGET-SUR-ARGENS</b>
Parcelles Cadastrees :	<b>AY 103</b>
Nature des Travaux :	<b>BATIMENT ARTISANAL + DIVISION</b>

N° PC 083 099 26 0002 / T01

**AFFICHÉ**  
du **01/04/26**  
au **01/06/26**

**Le Maire de la Ville de PUGET SUR ARGENS,**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses Articles L 421-1 et suivants, et R421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de PUGET SUR ARGENS approuvé par délibération le 29 Avril 2021, sa modification N°1 approuvée le 13 octobre 2022 et sa modification N°2 approuvée le 26 septembre 2024,

Vu le Permis de construire valant division numéro PC 083 099 26 O 0002 accordé le 10/03/2026 au profit de la SAS FIVAL IMMO, représentée par M. SAN SOE ERIC, en vue d'édifier un bâtiment artisanal, pour une surface plancher créée de 2 034m<sup>2</sup>, sur un terrain situé chemin de la tuilière à Puget-sur-Argens,

Vu la demande de transfert du permis de construire émise le 16/03/2026, au profit de la SAS FIVAL IMMO, représentée par M. ROBERT Romain,


**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le permis de construire n°083 099 26 O 0002/T01 **EST TRANSFERÉ** au profit de la SAS FIVAL IMMO, représentée par M. ROBERT Romain, pour le projet décrit dans le cadre de présentation.

**ARTICLE 2 :** La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

Certifié Exécutoire  
compte-tenu de sa transmission  
au représentant de l'Etat le .....  
et de sa publication ou de sa notification  
le .....  
A Puget-sur-Argens, le .....  
Le Maire

Fait à PUGET SUR ARGENS, le 25/03/2026

  
Le Maire  
Guillaume DECARD

La présente décision est affichée le  pendant une durée légale de deux mois

en mairie de PUGET SUR ARGENS 83480 - 137 Boulevard CAVALIER (panneaux affichage hall service urbanisme)  
et est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.